



Servitude de surplomb infiltration d'eau dans les fondations

Par **hergeren**, le **19/01/2009** à **16:26**

ma maison est construite en limite de la route departementale le toit depasse de 70 cm avant la refection de la route un trottoir de 50cm etait contre le mur de la maison qui a ete supprime

actuellement suite a augmentation de la circulation les camions accrochent frequemment le mur le coffret electrique et la descente des eaux du toit et accroche le sommet du toit

la commune peut elle exiger que je coupe le toit qui depasse sur la route
largeur de la route a cet endroit entre le mur de ma maison et le mur de soutainement en face est de 5m60

cette maison existe depuis 1760

il n'y a pas d'arrete d'alignement sur la commune

de plus suite aux travaux de refection de la route un ecoulement se produit dans les fondations de la maison ce qui amene de l'humidite dans le sous sol

et une destabilisation des fondations une fissure est apparue au niveau du pignon qui a tendance a augmenter